



Roche Holding SA, Bâle

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2020

le mardi 17 mars 2020, à 10h30 (ouverture des portes à 9h30), au Centre des congrès de la Foire de Bâle (entrée à côté du Swissôtel «Le Plaza»), Bâle.

L'Assemblée générale ordinaire se déroulera en langue allemande.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2019

Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2019.

2. Approbation du montant total des bonus du Directoire et du montant total du bonus du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2019

2.1 Proposition du Conseil d'administration: approbation du total des bonus du Directoire pour l'exercice 2019 d'un montant de CHF 11 141 950 (hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC, voir rapport annuel 2019, page 144 [pour le montant total], page 138 [pour le CEO du groupe Roche, sous forme d'actions bloquées pour 10 ans] et page 139 [pour le Directoire]).

2.2 Proposition du Conseil d'administration: approbation du montant total du bonus de CHF 558 390 (sous forme d'actions bloquées pour 10 ans, hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC, voir rapport annuel 2019, page 134) du président du Conseil d'administration, pour l'exercice 2019.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres.

4. Décision relative à l'affectation du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'exercice 2019	CHF	7 837 384 924
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	1 067 627 859
Bénéfice au bilan	CHF	8 905 012 783

Proposition du Conseil d'administration:

Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 9,00 (CHF 8,70 l'année précédente) brut par action et bon de jouissance

CHF 7 763 064 300

Affectation à la réserve facultative

CHF -

Total de l'affectation du bénéfice au bilan

CHF 7 763 064 300

Report à nouveau

CHF 1 141 948 483

5. Élections au Conseil d'administration (chaque élection a lieu séparément)

Élection des membres du Conseil d'administration, du président du Conseil d'administration et des membres du Comité de rémunération

Proposition du Conseil d'administration:

5.1 Réélection de Monsieur le Docteur Christoph Franz au Conseil d'administration en qualité de président de celui-ci pour un mandat d'un an.

5.2 Réélection de Monsieur le Docteur Christoph Franz comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.3 Réélection de Monsieur André Hoffmann, représentant de l'actuel pool d'actionnaires (voir rapport annuel 2019, page 107 et 110), au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.4 Réélection de Madame Julie Brown au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.5 Réélection de Monsieur Paul Bulcke au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.6 Réélection de Monsieur le Professeur Hans Clevers au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.7 Réélection de Madame Anita Hauser au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.8 Réélection de Monsieur le Professeur Richard P. Lifton au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.9 Réélection de Monsieur Bernard Poussot au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.10 Réélection de Monsieur le Docteur Severin Schwan au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.11 Réélection de Madame le Docteur Claudia Suessmuth Dyckerhoff au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.12 Élection de Monsieur le Docteur Jörg Duschmalé, représentant de l'actuel pool d'actionnaires (voir rapport annuel 2019, page 106, CV: https://www.roche.com/about/governance/annual_general_meetings.htm), au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.13 Élection de Monsieur le Docteur Patrick Frost au Conseil d'administration pour un mandat d'un an (CV: https://www.roche.com/about/governance/annual_general_meetings.htm).

5.14 Réélection de Monsieur André Hoffmann comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.15 Réélection de Monsieur le Professeur Richard P. Lifton comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.16 Réélection de Monsieur Bernard Poussot comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

6. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 10 000 000 (hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC) jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021, non compris le bonus du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2020 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2021 (voir rapport annuel 2019, page 135).

7. Approbation du montant total des rémunérations futures du Directoire

Proposition du Conseil d'administration: approbation d'un total des rémunérations du Directoire plafonné à CHF 37 000 000 (hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC) jusqu'à l'Assemblée

générale ordinaire 2021, non compris les bonus pour l'exercice 2020 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2021 (voir rapport annuel 2019, page 145).

8. Élection du représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration: élection de la société Testaris AG comme représentant indépendant pour l'exercice 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021 (incluse).

9. Élection de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration: élection de KPMG AG comme organe de révision pour l'exercice 2020.

Cartes d'entrée

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale ont, selon les statuts, jusqu'au jeudi 12 mars 2020 dernier délai pour demander leur carte d'entrée. Ils peuvent le faire soit en appelant notre société (tél.: +41 (0)55 617 37 32; fax: +41 (0)55 617 37 28), soit en s'adressant à une succursale bancaire suisse, auprès de laquelle ils déposeront leurs actions (numéro de valeur: 1 203 211). Comme il est précisé au § 12 des statuts, les cartes d'entrée doivent être établies au nom de l'actionnaire. En cas de dépôt des actions auprès d'une succursale bancaire, cette dernière doit avoir pour instruction de communiquer à notre société le nom de l'actionnaire autorisé à être admis dans la salle. Suivant le nombre de participants, l'Assemblée générale pourra se tenir dans plusieurs salles à la fois, auquel cas les présentations et les discussions seront retransmises dans leur intégralité. L'exercice des droits liés à la qualité d'actionnaire est dans tous les cas garanti.

Documents

Le rapport de gestion et les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante: <https://www.roche.com/investors.htm> et sont disponibles pour consultation par les actionnaires à compter du 10 février 2020 au siège de notre société à Bâle. Ces et d'autres documents sont disponibles sous <https://www.roche.com/publications.htm> ou peuvent être commandés par courriel ou fax.

Courriel: basel.warehouse-services@roche.com, fax: +41 (0)61 688 69 02.

Procurations

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter. Les actionnaires peuvent se faire représenter par une tierce personne ou par le représentant indépendant. Pour donner procuration à un tiers, la carte d'admission doit être remplie au verso, signée et remise à la personne mandatée.

La société Testaris AG, Malzgasse 18, 4052 Bâle, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO et l'art. 8 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). BDO AG, qui prévoit de ne plus exécuter de mandats en qualité de représentant indépendant élu, ayant remis en juillet 2019 son mandat de représentant indépendant élu lors de l'Assemblée générale de 2019, le Conseil d'administration a entrepris de nommer à titre de substitut Testaris AG représentant indépendant jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale 2020, en vertu de l'art. 8 al. 6 de l'ORAb. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale 2020 d'élire Testaris AG représentant indépendant pour l'exercice 2020 jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

La procuration et les instructions doivent être transmises au représentant indépendant par l'actionnaire.

Vote électronique à distance en utilisant les procurations et instructions au représentant indépendant

Les actionnaires ont la possibilité de participer aux votes et aux élections via le vote électronique à distance en utilisant les procurations et instructions au représentant indépendant sous https://www.roche.com/about/governance/annual_general_meetings.htm. Les données de connexion requises à cet égard vous seront remises en même temps que les documents écrits de l'Assemblée générale, si bien que vous pourrez choisir d'y assister en personne, de vous faire représenter ou de participer par voie électronique avec les procurations et instructions au représentant indépendant. La participation par voie électronique, ainsi que les éventuelles modifications d'instructions données par voie électronique sont possibles jusqu'au dimanche 15 mars 2020, à 20h00 dernier délai. Pour des raisons pratiques, la décision de principe de l'actionnaire de participer à l'Assemblée générale par voie électronique peut être annulée une fois en échange d'une participation en personne ou d'une représentation par une tierce personne jusqu'au jeudi 12 mars 2020, à 16h00 dernier délai. L'actionnaire qui a choisi d'exercer son droit de voter et d'élire par voie électronique n'a pas le droit de participer en plus personnellement à l'Assemblée générale correspondante.

Bâle, le 19 février 2020

Pour le Conseil d'administration:
Le Président: Dr Christoph Franz